



TR/EG

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE GALILÉE (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Galilée par la société BATI TP – 23 rue Gustave Eiffel – 91420 Morangis, agissant pour le compte ENGIE RESEAU – 229 rue de la fontaine – 91420 Fontenay-sous-Bois (raccordement au réseau de chauffage urbain),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Galilée** à compter du **25 juillet 2022 à 8 heures 30** jusqu'au **19 août 2022 à 17 heures** :

- **Neutralisation du stationnement** au droit du n°11 jusqu'à l'avenue de l'Industrie,
- **Neutralisation de la chaussée** au droit des n°9 à 11 : les véhicules seront déviés sur le stationnement neutralisé,
- **Neutralisation du trottoir** au droit des n°9 à 11 : les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société BATI TP – 23 rue Gustave Eiffel – 91420 Morangis.

FAIT EN MAIRIE, LE 20 JUL. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
et par délégation
Sarah Misslin
Adjointe au Maire



PUBLIE SUR ivry94.fr
LE 21 JUL. 2022

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction-Espaces Publics



Nathalie Leberthon